



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET POLITIQUES DE REMBOURSEMENT

9 août 2019

INSCRIPTION EN LIGNE

1. Avant de débiter votre inscription, assurez-vous d'avoir en main une **carte de crédit Visa** ou **MasterCard**. Notez que pour ouvrir votre dossier familial ou membre, vous devez cliquer sur SE CONNECTER.
2. Pour consulter les cours et activités offerts, cliquez sur l'onglet « activités ». Toute participation aux activités de loisir nécessite un compte personnel (dossier famille/membre).
3. Si votre dossier est déjà existant, vous pouvez vous connecter directement à votre compte personnel (dossier famille/membre) en utilisant votre code d'utilisateur et votre mot de passe choisis lors de la création de votre compte. Si vous avez oublié votre code d'utilisateur et votre mot de passe (voir code d'utilisateur ou mot de passe oublié ou perdu). Si toutefois vous ne parvenez pas à vous connecter, ne pas créer un nouveau dossier. *Veillez nous téléphoner au 450 478-0211 poste 2016.*

NOUVEAU PARTICIPANT QUI S'INSCRIT POUR LA PREMIÈRE FOIS À DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Vous devez créer votre compte d'accès personnel en suivant les indications ci-dessous. Ce compte personnel vous permettra d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Ces données vous seront nécessaires pour vous inscrire à une activité.

Avec ce service, vous pourrez consulter les cours qui sont offerts en inscription en ligne; vérifier les places disponibles; procéder à l'inscription et obtenir sur-le-champ la confirmation; s'inscrire en direct sous le principe 1er arrivé, 1er servi. Les frais sont payables en totalité par carte de crédit Visa ou MasterCard. Le site est sécurisé contre la fraude.

Vous devez vous-même imprimer votre reçu suite à l'inscription ou le faire via « mon compte » - états de comptes et reçus ».



INSCRIPTION RÉGULIÈRE

1. Remplissez le formulaire d'inscription.
2. Prévoyez le paiement.

Pour une inscription en personne au comptoir du Service des loisirs : Chèque libellé à Ville Sainte-Anne-des-Plaines **OU** argent comptant / carte débit

Pour une inscription par la poste ou par dépôt : Chèque libellé à Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et daté au plus tard à la date de fin des inscriptions. **Note** : Des frais de 10 \$ seront exigés pour tout chèque retourné par une institution bancaire.

3. Remettez formulaire (s) et paiement au Service des loisirs de l'une des façons suivantes :
 - En personne au Service des loisirs; durant les heures normales d'ouverture
 - Par la poste au 141, boul. Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
 - Par dépôt en utilisant la boîte de dépôt 24 heures située à la porte principale du Service des loisirs.
4. Le Service des loisirs vous postera ou vous transmettra par courriel un relevé confirmant l'activité choisie et la réception du paiement.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT - EXCEPTION SPORTS DE GLACE

Si la Ville annule une activité (cours réguliers-sport-culture), un remboursement total sera effectué. Si le participant annule son inscription avant le deuxième cours, il sera remboursé à 80 %. Il n'y a aucun remboursement après le deuxième cours, sauf pour raison médicale. Un remboursement au prorata des cours non suivis sera accordé sur présentation d'un billet médical.

ASSURANCES

La Ville vous recommande que chaque enfant soit couvert par une assurance scolaire ou une assurance accident.

CRÉDIT D'IMPÔT

Pour vous prévaloir du crédit d'impôt fédéral accordé pour la condition physique et les activités culturelles des enfants, vous devez conserver vos reçus. Pour information, consultez le www.arc.gc.ca ou communiquez avec l'agence du Revenu du Canada.

UTILISATION D'IMAGES

En s'inscrivant à une activité offerte par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, le participant, ou le répondant dans le cas d'un mineur, autorise l'utilisation par la Ville, pour toutes fins municipales, de toute photographie (ou vidéo) sur laquelle pourrait apparaître le participant et dégage la Ville ainsi que ses représentants de toute responsabilité à cet égard, étant conscient qu'ils ne peuvent être tenus responsables d'une utilisation non autorisée par un tiers. Cette autorisation ne peut être révoquée que par un avis écrit transmis à la Ville. Tout le matériel demeurera la propriété de la Ville.

ADRESSE DES SITES D'ACTIVITÉS

Centre Jean-Guy-Cardinal
156, 3e Avenue

Centre sportif SADP (aréna)
130, rue des Saisons

École de l'Harmonie-Jeunesse
540, rue des Colibris

École du Bois-Joli
200, rue Neuville-en-Ferrain

École du Harfang
140, rue des Saisons

École du Harfang – Pavillon St-François
172, 3e Avenue

École des Moissons
1, rue Chaumont

Hôtel de ville
139, boulevard Sainte-Anne

Local des Scouts
130, rue des Saisons (Centre sportif)

Parc des Méandres
À l'extrémité de la rue des Cèdres,
près de l'école du Harfang

Poste de quartier du Service de police
221, 5e Avenue